

Québec, le 12 février 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-LeMay  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au feuillet le 2 décembre 2015 par la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, en ce qui a trait aux programmes portés par le Secrétariat à la condition féminine (SCF) et plus particulièrement quant au récent appel de projets réalisé dans le cadre du Programme de soutien à des initiatives de partenariat (PSIP) ainsi qu'à l'égard du financement des Tables régionales de concertation de groupes de femmes.

Depuis quarante ans, le Québec a réalisé des avancées remarquables en matière de condition de vie des femmes qu'il s'agisse d'éducation ou encore d'accès au marché du travail. Des inégalités demeurent toutefois qu'il s'agisse, à titre d'exemple, de violences sexuelles où les femmes demeurent majoritairement les principales victimes, de la conciliation travail-famille ou encore de la présence des femmes dans les lieux de pouvoir. Certaines femmes vivent aussi ces inégalités de façon plus marquée. Les enjeux rattachés à l'égalité entre les femmes et les hommes doivent également être considérés en tenant compte des réalités propres à chaque région. Pour réussir à atteindre l'égalité de fait, l'ensemble de la société a un rôle à jouer pour trouver les solutions appropriées et les réaliser.

Dans cette perspective de réussir là où les inégalités persistent en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, des travaux ont débuté quant à une actualisation de la Politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et l'élaboration d'un nouveau plan d'action. Dans le cadre de la consultation *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, plus de soixante-dix organisations ont déjà été entendues dont plusieurs groupes de femmes. Une rencontre entre les Tables régionales de groupes de femmes du Québec et le SCF s'est d'ailleurs déroulée le 29 janvier dernier. Elle a permis de discuter des réalités et des pistes d'interventions propres à chaque région. Une deuxième réunion se tiendra aussi le 12 février entre le SCF et le comité de coordination du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec. Cette dernière permettra d'aborder, entre autres, les enjeux de financement des Tables régionales de groupes de femmes du Québec.

...2

Il est à noter que compte tenu que le budget rattaché au futur plan d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas connu pour l'instant, aucun engagement financier supplémentaire ne peut être réalisé à cette étape. Toutefois, rappelons que chacune des Tables régionales reçoit annuellement 78 000 \$ dont 58 000 \$ provenant du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et 20 000 \$ du SCF pour les soutenir dans le développement de partenariats locaux et régionaux. À ces montants s'ajoutent des financements liés à des projets ponctuels. À titre d'exemple récemment, dans le cadre de l'appel de projets « À égalité pour décider » réalisé par le SCF, sept Tables ont obtenu du financement pour un montant total de 218 704 \$, ce qui représente 44 % de l'enveloppe disponible.

L'année 2015-2016 constitue une année de transition. Le budget du SCF et plus particulièrement celui rattaché aux enjeux régionaux a été maintenu pour la présente année. Effectivement, un appel de projets locaux et régionaux pour l'année 2015-2016 a été lancé. Dans les années précédentes, l'essentiel des sommes dévolues aux régions étaient confiées aux Conférences régionales des élus (CRE) qui étaient sous la responsabilité notamment d'élus et d'élues municipaux. Compte tenu de l'abolition des CRÉ et afin d'être cohérent avec la nouvelle gouvernance locale et régionale déterminée par le gouvernement, les projets impliquant des Municipalités régionales de comtés (MRC) seront priorisés. Il importe, aussi, de rappeler que les objectifs généraux reproduits dans le guide d'information d'appel de projets sont des objectifs qui sous-tendent le programme depuis plusieurs années à savoir :

- viser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes en prenant en compte les orientations gouvernementales en cette matière;
- permettre à des partenaires gouvernementaux, locaux, régionaux, autochtones, institutionnels, privés ou communautaires de convenir d'objectifs et de projets communs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- amener ces partenaires à mettre en commun des ressources financières, humaines ou matérielles.

Par conséquent, les projets pour se démarquer, devront comprendre plusieurs partenariats démontrant ainsi une mobilisation structurante autour de l'égalité entre les femmes et les hommes. La période de dépôt des projets est maintenant terminée et plus d'une centaine de projets ont été soumis. L'équipe du SCF a entrepris le travail d'analyse. Cette équipe multidisciplinaire qui pilote les interventions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes tiendra compte de la capacité des partenaires impliqués dans les projets à les mener à bien et ce pour obtenir des résultats concrets en matière d'égalité.

En conclusion, je suis fière de constater que des organisations de divers horizons provenant des régions du Québec ont à cœur l'égalité entre les femmes et les hommes. Celle-ci passe par une implication de toutes et de tous et nous croyons en ce sens que l'appel de projets répond à cette vision de partenariat local et régional.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**LISE THÉRIAULT**